



PRÉFET DE LA NIÈVRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction du pilotage interministériel

Pôle des Politiques Publiques Section Environnement - guichet unique ICPE

Affaire suivie par : David CLÉMENT

Tél : 03.86.60.71.46

Courriel : david.clement@nievre.gouv.fr

Cosne/Romain Fouquet/Riot Marlin/levée arrêtés/Courrier à exploitant

Nevers, le 10 AVR. 2024

Monsieur,

Je reviens vers vous concernant le site exploité au lieu-dit « Le Riot Marlin » sur le hameau de Villechaud à Cosne-Cours-sur-Loire. Ce site était sous arrêté préfectoral n° 58-2021-01-28-001 de mise en demeure de régulariser la situation administrative de votre installation d'entreposage, dépollution et démontage de véhicules hors d'usage (VHU), datant du 28 janvier 2021.

L'absence de mise à exécution volontaire de cet arrêté m'a conduit à mettre en œuvre des moyens plus coercitifs (arrêté portant suppression et remise en état du site datant du 23 mai 2022, arrêté prononçant une astreinte administrative en date du 5 juin 2023, arrêté prescrivant des travaux d'office en date du 13 février 2024 et arrêté du 5 décembre 2023 liquidant partiellement l'astreinte administrative).

C'est ainsi que les services de l'Inspection des installations classées pour la protection de l'environnement - Unité interdépartementale Nièvre/Yonne de la DREAL ont été contraints de procéder, le 14 février 2024, à l'évacuation forcée des véhicules et des déchets.

Le site étant désormais libéré de tout déchet ou VHU, il est désormais possible de lever les prescriptions des arrêtés précités.

Je vous recommande désormais la plus grande vigilance pour veiller au respect des règles applicables en matière de véhicules hors d'usage et de stockage de déchets. Pour toute création d'une nouvelle activité, il conviendra de saisir en amont les services de l'État, et en particulier l'Unité interdépartementale Nièvre/Yonne de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté, afin que vous puissiez être accompagné dans vos démarches et que la réglementation soit respectée.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général,

Ludovic PIERRAT

Monsieur Romain FOUQUET
25 bis Allée des Cortillats
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE

Copie à : Mme la Sous-Préfète de Cosne-Cours-sur-Loire
UiD Nièvre/Yonne DREAL